

Centre Jules-Léger

Ministry of Education
281 Lanark Avenue
Ottawa ON K1Z 6R8
Tel.: 613 761-9300 ou 1 866 390-3670
T.T.Y.: 613 761-9302 ou 1 866 390-3671
Fax.: 613 761-9301

Centre Jules-Léger

Ministère de l'Éducation
281, avenue Lanark
Ottawa ON K1Z 6R8
Tél. : 613 761-9300 ou 1 866 390-3670
A.T.S. : 613 761-9302 ou 1 866 390-3671
Télec. : 613 761-9301

**Sessions de formation****2011 - 2012**

Centre Jules-Léger

Protocole de remboursement des dépenses des participantes ou participants aux ateliers offerts par le Centre Jules-Léger**Participantes et participants des conseils scolaires et autres organismes:**

Vous devez soumettre vos dépenses le plus tôt possible, à qui de droit, en utilisant le formulaire de votre conseil scolaire ou organisme. Votre conseil scolaire ou organisme vous remboursera selon leurs modalités.

Conseils scolaires et autres organismes:

Dans les 30 jours suivant l'activité ou la formation, on demande d'acheminer une facture pour l'ensemble des participantes et participants de votre conseil scolaire ou de votre organisme selon les modalités et directives du ministère de l'Éducation suivantes:

1. La facture doit être sur du papier à entête du conseil scolaire et comprendre:
 - a) le titre de la session à laquelle les participantes et participants ont participé,
 - b) le lieu et la date de la session: selon la session ciblée par la demande de remboursement
 - c) le nom des participantes et participants
 - d) les dépenses selon les modalités et directives du ministère de l'Éducation révisées-février 2006

Déplacements:

- Kilométrage: Sud de l'Ontario: 0,40 \$/km ; Nord de l'Ontario: 0,41 \$/km.
Note: Vous devez indiquer le point de départ et le point d'arrivée sur la demande de remboursement
- Avion/Train/Autobus/ location de voiture: Tarif le plus économique
- Taxi/Navette: au besoin (p. ex., entre l'aéroport et l'hôtel)

Repas:

- Montant maximum remboursé par MÉO (et non pas un per diem) : Petit déjeuner (8,75\$); Déjeuner (11,25\$); Souper (20\$). avec pièces justificatives seulement)

Hébergement:

- Au tarif préférentiel du gouvernement. Si vous logez chez une connaissance plutôt qu'à l'hôtel, vous pouvez réclamer un remboursement de 30\$ la nuit.
Note: les coûts pour appel téléphonique, Internet, divertissement ou consommation ajoutés à la note de la chambre d'hôtel ne seront pas remboursés.

Suppléance:

1. Vous devez indiquer le nom de la suppléante ou du suppléant sur la demande de remboursement.
2. La demande remboursement doit inclure **TOUS** les reçus **originaux**: repas, hôtel, avion (inclure la carte d'embarquement), stationnement, etc...
3. Envoyer la facture à :
Lynn Yelle
Agente des finances
Centre Jules-Léger
281, avenue Lanark
Ottawa, Ontario K1Z 6R8
tél: 613 761 9926
télécopieur: 613 761 9301
courriel: lynn.yelle@ontario.ca